

P12 – SYSTÈME HYDRAULIQUE DES PLANS D’EAU

Secteur portuaire de Gros-Cacouna

Bassin ouest et site du terminal

A - Problématique

Secteur du Bassin ouest

Date : en mai – juin 2004

Brèche d'érosion dans l'endiguement de terre, partie nord-est (3 x 1,5m).

Écoulement et drainage des eaux du bassin sous l'enrochement souterrain de la route d'accès à Ciment Québec.

Impact en périphérie

Baisse irréversible du niveau des eaux du marais de Cacouna à l'est de l'enrochement des assises de la ligne électrique d'Hydro-Québec et de la tour d'observation numéro 2. Assèchement graduel du marais évalué au 2/3. Sur avis de correction à Transports Canada, visite des lieux, exécution de travaux de colmatage de la brèche.

Constat : Retour du niveau des eaux à la normale de saison après une période de cinq jours.

Note : • Le bassin ouest est le lien hydraulique principal qui maintient en équilibre le niveau des eaux de surface du marais de Cacouna.

• Relevé sommaire de l'incident rapporté et avis de correction à Transports Canada par Gérard Michaud (2004/06/04).

B¹ - Référence : Energie Cacouna

1. Section 4.4, pages 40 – 41

Il est mentionné, « L'hydraulique du secteur de Gros-Cacouna **incluant le site du terminal est complexe. Il s'agit d'un système estuarien sujet à l'effet des marées qui a été modifié par l'homme. La construction du Port qui a débuté en 1965** a engendré la construction de routes d'accès, d'installations portuaires et de bassins d'eau. Le lien hydraulique entre les eaux de surface et les eaux souterraines est **influencé par les marées**. À marée basse, l'écoulement souterrain sur le site du terminal est radial et les eaux souterraines font résurgence dans le fleuve Saint-Laurent. À marée haute, l'écoulement est renversé et se fait vers le site du terminal. **L'échange hydrique entre les eaux souterraines et le bassin Ouest est aussi variable. La surface libre du bassin Ouest affecte aussi le patron d'écoulement local qui varie en fonction des conditions de marée et du niveau piézométrique sectoriel.** »

B² - Référence : Archives 1980. Projet pilote de l'Arctique.

2. Requête pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour la construction d'un terminal méthanier à Gros-Cacouna, Province de Québec.

Volume 4. Intérêt public, parties A et B. Projet pilote de l'Arctique. TransCanada Pipelines 1980. Carte B-6, Figure 11.

Remarque : Notation surlignée sur le plan dans les secteurs du grand bassin ouest et marais nord-est. « FILL » « FILL »

C - Demande :

1. **Considérant** la fragilité de l'écosystème du marais de Cacouna.
2. **Considérant** la surface limitée de la route d'accès au port et que la digue d'enrochement nord-est supporte à la fois une ligne de transport électrique et un sentier pédestre qui conduit à une tour et une cache d'observation.
3. **Considérant** que le promoteur Energie Cacouna n'a entrepris aucune étude de recherche et de sondage sur le terrain de l'échange hydrique entre le bassin ouest et le marais.
4. **Considérant** que dans l'état actuel de l'EEE, le promoteur refuse toujours de préciser le tracé du gazoduc ou raccordement du terminal en périphérie sur les terres domaniales sous juridiction de la loi C-9.
5. **Considérant** le projet d'implanter un terminal méthanier dans un milieu où plusieurs composantes environnementales seront affectées : qualité de l'eau, qualité de l'air, érosion du sol, dérangement néfaste sur la sauvagine, l'avifaune, les poissons et les mammifères marins.
6. **Considérant** que le promoteur, malgré ces effets néfastes, semble avoir pris la décision d'évaluer la problématique en fonction du système d'atténuation pour solutionner les impacts cumulatifs mais non les impacts résiduels connus :
 - Perte de l'habitat en milieu humide
 - Perturbation du milieu marin
 - Perte du lien de la ressource ornithologie
 - Perte socio-économique du développement de l'écotourisme
7. **Considérant** que l'on ignore totalement où les patrons d'échange hydrique peuvent varier en fonction des conditions des marées et du niveau piézométrique sectoriel dans les sections des digues d'enrochement du bassin ouest et nord-est du marais.

EN CONSÉQUENCE, demande est faite :

A – Qu'aucun empiètement ou travail de remplissage ou d'excavation ne puisse être entrepris dans le bassin ouest contigu au port de Gros-Cacouna sans des études complètes sur l'hydrologie du secteur.

B – Que ces études soient incluses dans la demande actuelle du certificat d'autorisation pour implanter un terminal méthanier sur les terres domaniales de Transports Canada et Environnement Canada. Les incidents de juin 2004 démontrent que la gestion des eaux de ce bassin doit être contrôlée par un barrage sécuritaire et un système de vannes de régularisation.